

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 avril 2017

L'an deux mil dix sept le 20 avril à 20 heures00, le conseil municipal de la commune de ST MAURICE LA CLOUERE dûment convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M PAIN Michel, maire

Date de convocation : 13.04.2017

Affichage de la convocation : 13.04.2017

Présents : Mrs PAIN, HERAULT, BIBAUD, BAILLOT, DORET, GUYOT, Mmes TEXÈDRE, BOBIN, POTONNET, CERISIER-THIMONIER

Absents :Mr BERNARD, MASURE, Mmes VERNEUIL, DELHOUME, PEZIN-LEFEBVRE

Mme CERISIER-THIMONIER été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Restructuration et extension de l'école
- Bar restaurant
- Projet maraîchage
- PLU/PLUI
- Tarification module pour accueils péri-scolaires
- Convention recharge véhicules électriques
- Location 3 rue D Bienvenu
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve les comptes rendus de la réunion du 30 mars 2017.

N°20170420_055_MP

Objet : Restructuration et extension de l'école

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de restructuration et d'extension de l'école, et précise au conseil municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence sera lancé le 21 avril 2017 pour la consultation de maîtrise d'œuvre, phase candidature, suite à la convention souscrite avec l'Agence Technique Départementale.

N°20170420_056_MP

Objet : Projet bar-restaurant

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que les travaux d'aménagement du bar-restaurant, route de Gizay sont en phase de finition.

Quatre personnes sont intéressées par ce projet. Elles seront reçues le mardi 2 mai par la commission concernée.

N°20170420_057_MP

Objet : PLU/PLUI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec le Cabinet PARCOURS et la DD pour le PLU de ST MAURICE. Des réunions seront organisées par thèmes et groupes de travail le 10 mai prochain pour chaque commune du Civraisien en Poitou pour le PLUI de la communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

N°20170420_058_MP

Objet : Tarification modulée pour les accueils péri-scolaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la CAF demande l'établissement d'un barème de tarification selon les revenus des familles.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que Vienne Services va mettre en place un système permettant de compter les enfants présents en garderie, ou en cantine, ce système étant relié au logiciel de facturation.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place d'un tel système.

N°20170420_059_MP

Objet : convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour la signature de la dite convention.

N°20170420_060_MP

Objet : Logement 3 rue D Bienvenu

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires du logement situé 3 rue D Bienvenu, vont quitter le logement à compter du 3 juillet 2017. Le logement sera donc libre à partir de cette date. Publicité sera faite pour trouver de nouveaux locataires.

N°20170420_061_MP

Objet : Financement d'un permis de conduire pour un jeune.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dispositif qui consiste dans la prise en charge par la commune d'une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif effectuée par des jeunes âgés de 18 à 25 ans, et dépourvus de ressources personnelles ou familiales.

Monsieur le maire précise qu'une action a déjà été effectuée pour un jeune.

Après en avoir délibéré, vu le budget communal, vu le rapport de M le Maire décide :

Art 1 : d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école, dispensatrice de la formation ;

Art 2 : de fixer le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonnée à 60% de 1 200.00€

Art 3 : d'approuver la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de la dite bourse

Art 4 : d'autoriser le maire à signer la dite convention

Art 5 : d'approuver l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile pour M. Benoît GILLES

Art 6 : que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, chapitre 011.

N°20170420_062_MP

Objet : Prêt de salle pour les élections législatives.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le prêt des salles dans le cadre de la campagne pour les élections législatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal précise que des salles seront mises à disposition gracieuse pour les candidats aux élections législatives qui en feront la demande.

[N°20170420_063_MP](#)

Objet : Elections 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation pour les élections de 2017, présidentielles et législatives

La présence de chacun des conseillers est indispensable pour la bonne tenue du bureau de vote.

[N°20170420_064_MP](#)

Objet : terrains dans le lotissement des Vignes pour « seniors »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un projet peut être mis en place avec HABITAT de la Vienne, en ce qui concerne la construction de logements adaptés aux séniors.

Il s'agit de faire une cession gratuite de deux terrains à Habitat de la Vienne pour réaliser cette opération construction de 4 ou 5 logements adaptés aux séniors.

Le Maire précise que l'accord des lotis est nécessaire sur la base de la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie du lotissement ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire la procédure de demande de modification du lotissement des Vignes, afin de pouvoir réaliser une opération de construction de 4 ou 5 logements adaptés aux séniors, opération réalisée par Habitat de la Vienne, la commune cédant à titre gratuit le terrain des lots 1 et 2.

[N°20170420_065_MP](#)

Objet : Solaire photovoltaïque participatif

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le CRER s'investit dans le solaire photovoltaïque participatif pour les collectivités et les citoyens.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une présentation du projet peut être réalisée par le CRER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande qu'une présentation soit réalisée par le CRER lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

[N°20170420_066_MP](#)

Objet : Contribution édition plaquettes sur les zones humides et les rivières

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la journée d'octobre 2015 sur les zones humides et les rivières du secteur, travail qui a été fait avec l'Université de Poitiers (M. Thierry SAUZEAU) il avait été convenu de faire le compte rendu de cette journée sous forme de plaquette ou d'un petit livret. L'Université de Poitiers demande une participation à la commune de ST MAURICE LA CLOUERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une contribution de 250.00 euros (deux cent cinquante euros) pour l'édition de cette plaquette.